



Règlement des expositions pour la philatélie de la jeunesse

Remarque préliminaire

Le masculin est utilisé dans ce règlement pour nommer personnes et fonctions. Bien évidemment dans tous les cas cela concerne également les personnes féminines et avec les mêmes droits.

1 Responsabilité

- 1.1 Pour développer la philatélie de la jeunesse, La Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses (FSPHS) organise des expositions-concours.
- 1.2 Le règlement des concours de la FSPHS fait dans tous les cas foi, de même que les droits et devoirs pour autant qu'ils ne soient pas réglés différemment dans ce règlement

2 Droit de participation aux concours pour la jeunesse

Peuvent participer aux concours de la FSPHS tous les jeunes collectionneurs de timbres jusqu'à l'âge de 21 ans. Ils doivent être membre d'une société de la Fédération ou avoir participé à un cours de formation d'une société.

3 Répartition des groupes d'âge

L'âge de l'exposant, au premier janvier de l'année, dans laquelle l'exposition a lieu, est déterminant pour la répartition dans les différents groupes d'âge.

	Test de qualification et expositions de degrés III & II	Expositions de degré I
Groupe K	Jusqu'à 12 ans	–
Groupe A	De 13 à 15 ans	Jusqu' 15 ans
Groupe B	De 16 à 18 ans	De 16 à 18 ans
Groupe C	De 19 à 21 ans	De 19 à 21 ans

4 Concours nationaux

- 4.1 La FSPHS organise périodiquement des expositions nationales de degré III, II et I. Celles-ci sont régies par les règlements d'expositions de la FSPHS. Dans le cadre de ces expositions jusqu'à 10% des cadres sont réservés pour la jeunesse.
- 4.2 Pour participer à une exposition-concours de degré II ou I une qualification dans le degré inférieur est obligatoire.
- 4.3 Une collection qui a déjà participé à une exposition-concours de degré II ou I peut à nouveau participer à une exposition-concours de classe inférieure, mais hors concours.

5 Inscription

- 5.1 Les collections des jeunes doivent être annoncées par le moniteur/coach de la société au responsable du dicastère Relève et communication de la FSPHS. Le responsable et/ou la Commission philatélique de l'exposition peuvent refuser des collections ne correspondant pas aux critères d'admission ou de qualification.



- 5.2 Les collections des jeunes doivent correspondre aux nombres de cadres minimum ci-dessous (12 feuilles par cadre):

	Exposition de degré III	Exposition de degré II	Exposition de degré I
Groupe K	1 cadre	2 cadres	-
Groupe A	1 cadre	2 cadres	2 cadres
Groupe B	2 cadres	3 cadres	3 cadres
Groupe C	2 cadres	4 cadres	4 cadres

- 5.3 Avec l'inscription le moniteur/coach confirme que le matériel philatélique appartient personnellement au jeune collectionneur et qu'il a personnellement réalisé le montage de la collection.
- 5.4 Par son inscription le participant confirme accepter les conditions du présent règlement.

6 Livraison des collections

- 6.1 L'envoi de la collection par le moniteur/coach se fera en colis recommandé selon les instructions du commissaire de l'exposition.
- 6.2 Les feuilles de collection doivent être envoyées dans des fourres de protection. Les frais d'assurance et de poste pour le retour sont pris en charge par le Comité d'organisation.
- 6.3 Une étiquette auto-collante munie de l'adresse de l'expéditeur sera fournie pour le renvoi de la collection.

7 Jury, classement et médailles

- 7.1 Le jury est en règle générale constitué de deux membres désignés par le président du Jury de l'exposition. Les résultats obtenus seront communiqués lors du Palmarès.
- 7.2 Le jugement se base sur les lignes directrices pour le classement de collections de jeunes philatélistes selon une feuille d'évaluation.
- 7.3 Les points obtenus donnent droit aux médailles ci-dessous. Les points sur fond gris qualifient une collection pour la classe supérieure.

Rangs	Degré III	Degré II	Degré I
Or	85-100 points	85-100 points	85-100 points
Grand vermeil	80-84 points	80-84 points	80-84 points
Vermeil	75-79 points	75-79 points	75-79 points
Grand argent	70-74 points	70-74 points	70-74 points
Argent	65-69 points	65-69 points	65-69 points
Bronze-argenté	60-64 points	60-64 points	60-64 points
Bronze	55-59 points	55-59 points	55-59 points
Diplôme	bis 54 points	bis 54 points	bis 54 points

- 7.4 Les détails des résultats obtenus seront communiqués aux jeunes collectionneurs sur une feuille d'évaluation récapitulative.
- 7.5 Les participants recevront, outre un diplôme, un souvenir de l'exposition. De plus des prix en nature et des prix d'honneur pourront être attribués.



- 7.6 Le responsable du dicastère Relève et communication de la FSPHS tient et met à jour une liste statistique des résultats obtenus. Pour chaque première participation à une exposition-concours de la classe jeunesse de degré III, il établit en plus une carte d'exposant qu'il complètera lors de participation future.

8 Catalogue de l'exposition et inauguration

- 8.1 Tous les jeunes exposants, leurs moniteurs/coach, le responsable du dicastère Relève et communication et les membres du jury recevront chacun un exemplaire du catalogue de l'exposition.
- 8.2 Le CO invite tous les jeunes exposants, leurs moniteurs/coach et le responsable du dicastère Relève et communication à l'inauguration de l'exposition.

9 Palmarès

- 9.1 Lors d'une exposition de degré III le Palmarès pour les jeunes est organisé juste avant celui des adultes.
- 9.2 Si lors d'une exposition le Palmarès des adultes est organisé dans le cadre d'une soirée de gala, le Palmarès des jeunes sera organisé séparément le dernier jour de l'exposition à 11h.

10 Conclusions

Ce règlement remplace et annule tous les documents suivants:

- Directives pour les expositions nationales de degré III + II
- Règlement pour les expositions en classe de la jeunesse
- Règlement pour les expositions nationales de degré III
- Règlement pour les expositions nationales de degré II
- Règlement pour les expositions nationales de degré I
- Règlement pour la « classe ouverte » pour les jeunes (définitivement supprimée)
- Directives pour le test de qualification

11 Autres règlements valables

- Règlement des expositions de la FSPHS.
- Directives pour l'évaluation des collections de la jeunesse.
- Formulaire pour la participation aux expositions de degré III, II und I.
- Feuilles d'évaluation.

12 Entrée en vigueur

Ce règlement de concours pour la philatélie de la jeunesse entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il a été accepté lors de l'AD de la FSPHS le 3 novembre 2018 à La Chaux-de-Fonds.

1^{er} janvier 2019

Le Président central

Le responsable du dicastère Expositions

Hans Schwarz

Giovanni Balimann